



Centre d'Actions et de Réalisations Internationales

**Centre d'actions  
et de  
réalisations internationales**

## **-RESAD-**

# **Soutien aux organisations de la société civile dans le domaine de la gestion durable des terres et de la Lutte contre la désertification**

Présenté par l'association CARI

31 juillet 2009

---

Rue du Courreau - 34 380 - VIOLS LE FORT



- 00 33 04 67 55 61 18 -  - 04 67 55 74 37 – Mail : [cariassociation@yahoo.fr](mailto:cariassociation@yahoo.fr) - Site : <http://cariassociation.org> -

Accrédité auprès de la Convention de Lutte contre la Désertification-Nations-Unies -Asso. 1901 Eng.

Dispensateur de formation Enregistré sous le numéro **91.34.04115-34** auprès du Préfet de la région Languedoc Roussillon – Code APE  
9499Z – n° SIRET 421 221 813 00015

## TABLE DES MATIERES

1. Synthèse du projet (4 pages).....	4
1.1. Titre du projet : Soutien aux organisations de la société civile dans le domaine de la gestion durable des terres et de la Lutte contre la désertification.....	4
1.2. Calendrier prévisionnel : 3 ans; 2010 –2011 –2012 .....	4
1.3. Localisation : .....	4
1.4. Problématique générale (situation, problèmes à résoudre, contraintes).....	4
1.5. Pertinence du projet.....	4
1.6. Cohérence avec les politiques nationales .....	5
1.7. Partenaires locaux impliqués.....	5
1.8. Bénéficiaires locaux et groupe(s) cible(s).....	5
1.9. Objectifs généraux et spécifiques .....	6
1.10. Activités et réalisations prévues.....	6
1.11. Budget total et ressources : Le budget total est de 1 006 145€ sur trois ans. ....	7
1.12. Risques.....	7
1.13. Conditions de pérennisation du projet.....	7
2. Le projet (10 à 20 pages MAXIMUM) .....	8
2.1. Le secteur et ses enjeux .....	8
A. Contexte du projet : situation locale, politique nationale, principaux programmes des autres bailleurs dans le secteur d'intervention.....	8
B. Problèmes à résoudre : analyse des problèmes à résoudre (zone d'intervention, bénéficiaires finaux et groupes cibles).....	11
C. Pertinence de la proposition au regard de la situation locale et des besoins .....	13
2.2. Le projet : description et pertinence .....	15
A. Finalité : objectifs généraux et spécifiques du projet .....	15
B. Description des groupes cibles et des bénéficiaires locaux .....	15
C. Description des opérations prévues.....	16
D. Description des partenaires (internationaux, nationaux, locaux).....	20
2.3. Mise en œuvre du projet .....	22
A. Méthodologie choisie : explication et justification.....	22
B. Plan d'action et durée du projet .....	22

C. Pilotage du projet .....	23
D. Groupement d’ONG : mode opératoire du groupement (définition des rôles et des responsabilités de chacun des partenaires et du chef de file). .....	23
2.4. Hypothèses et risques .....	24
A. Hypothèses et risques (cadre politique, économique, social, risques liés à la zone d’intervention, à la sécurité, risques environnementaux...) .....	24
B. Moyens mis en œuvre dans le cadre du projet pour limiter les risques envisagés.....	24
C. Hypothèses et risques liés au projet (risques opérationnels, risques liés aux partenaires locaux) .....	24
2.5. Résultats attendus du projet .....	25
A. Résultats attendus sur les groupes cibles et les bénéficiaires locaux (nombre estimé de bénéficiaires directs et indirects) - impact économique, environnemental, social, institutionnel. ....	25
2.6. Viabilité du projet.....	26
2.7. Dispositif de suivi, évaluation du projet.....	26
3. Plan de financement.....	27
Annexe A : Cadre Logique.....	27
Annexe B : Chronogramme .....	27
Annexe C : Mobilisation prévisionnelle des ressources .....	28
Annexe D : Budget Prévisionnel des dépenses .....	29

# 1. Synthèse du projet (4 pages)

## 1.1. Titre du projet : Soutien aux organisations de la société civile dans le domaine de la gestion durable des terres et de la Lutte contre la désertification

Nom provisoire : RESAD : Réseau Sahel Désertification (attente de validation par le comité de pilotage)

## 1.2. Calendrier prévisionnel : 3 ans; 2010 –2011 –2012

## 1.3. Localisation :

Porté par un acteur français, (le CARI) il s'agit de réaliser une mise en réseau et le renforcement des capacités de plateformes associatives existantes de nature similaire en France le Groupe de Travail Désertification (GTD), au Niger, le Comité National de Coordination des ONG sur la désertification (CNCOD), au Mali, Sigida Yeelen et au Burkina Faso, le Secrétariat permanent des ONG (SPONG).

## 1.4. Problématique générale (situation, problèmes à résoudre, contraintes)

**La désertification** est un phénomène qui dégrade les ressources biologiques des terres en ruinant tout potentiel productif de ces territoires. Ce processus est induit par les activités humaines et les variations du climat. Il conduit à la fois à la baisse de la fertilité des sols, à la dégradation des ressources naturelles et des services de l'écosystème et accroît la pauvreté de ceux qui en dépendent.

**Le Mali, le Burkina Faso et le Niger** font partie des pays les moins avancés, directement confrontés au phénomène de la désertification. Soumis à une forte augmentation de leur population ainsi qu'à des épisodes répétés de sécheresse depuis les années 70, ils figurent aussi au rang des pays les plus mal lotis en termes d'IDH/PNUD.

Face à ces enjeux, les actions entreprises sont nettement insuffisantes, malgré de très nombreux acteurs engagés sur le terrain. L'analyse des scénarii pour le futur, montre que des changements majeurs dans la gestion et l'utilisation des écosystèmes seront nécessaires pour surmonter les défis posés par la Désertification versus Dégradation des terres. Ces changements peuvent et doivent être concertés et mis en œuvre du niveau local au niveau mondial, et demandent avant tout la contribution, la participation et l'engagement des acteurs locaux (communautés, OCB, ONG et autorités locales). Ceci est d'ailleurs largement souhaité par les décideurs eux-mêmes. La production d'informations adéquates, la facilitation de l'accès à cette information pour ces acteurs ainsi que leur décloisonnement, sont des conditions impératives et non réunies à ce stade non seulement sur le terrain local, mais aussi pour permettre une implication concrète dans le processus de décision reliant le local au national et ce dernier au global et multilatéral. On peut considérer que la prise en compte des stratégies, expertises, usages et usagers locaux est une valeur ajoutée de la société civile largement sous-utilisée. C'est pourquoi il est nécessaire de mieux l'outiller en termes d'organisation collective, d'accès à l'information, de capitalisation de l'expérience, de modalités de concertation et de contribution à l'effort collectif ce qui devrait également produire une plus grande reconnaissance entre les différents acteurs et par conséquent une plus grande efficacité. C'est l'approche du présent projet.

## 1.5. Pertinence du projet

**Conjoncturellement et sur le plan thématique la désertification (dégradation des terres et gestion des ressources naturelles), remonte dans l'agenda international sous l'impulsion du changement climatique** non seulement parce que les zones affectées sont visées par ses impacts négatifs ce qui implique que la population vivant dans ces zones doivent s'adapter, mais aussi parce qu'elles constituent des potentiels pour l'atténuation (séquestration du carbone dans les sols). Le présent projet compte bénéficier de l'espace que prend désormais la lutte contre le changement climatique dans l'agenda politique international, en particulier en visant les sols, les ressources naturelles et les populations des zones arides.

Par ailleurs le projet se base sur :

(i) l'expérience réussie du CARI dans ce domaine à savoir l'animation du GTD ([www.cariassociation.org](http://www.cariassociation.org)) depuis 8 ans ainsi que son implication dans le projet Drynet ([www.dry-net.org](http://www.dry-net.org)) notamment dans son rôle d'appui et structure ressource du coordinateur régional Afrique. Les trois pays visés par le présent projet ne faisant pas partie de DRYNET, il s'agit par conséquent d'une excellente complémentarité.

(ii) le besoin de renforcement des réseaux d'acteurs locaux déjà existants impliqués dans la gestion des ressources naturelles (GRN) en demande d'approfondissement vers des notions de gestion participative et de gouvernance locale de ces ressources. De plus, le CARI tient à promouvoir une action concertée multi-acteurs alliant communautés de base, scientifiques, collectivités locales et décideurs nationaux en renforçant le pouvoir de négociation des plus pauvres.

(iii) le projet s'intègre concrètement dans le cadre plus vaste de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la désertification (CNULCD) et apporte une réponse pratique à divers objectifs mentionnés dans sa stratégie pour les 10 ans à venir, validée lors de la COP8 à Madrid (sept 2007), en particulier la mise en œuvre des décisions 1 et 3 concernant la société civile ([www.unccd.int](http://www.unccd.int)).

## 1.6. Cohérence avec les politiques nationales

**Pour une prise en compte de la valeur ajoutée de la société civile dans la mise en œuvre des PAN/LCD<sup>1</sup> et plan de développement nationaux** - Les pays visés sont tous signataires de l'UNCCD et ont défini des PAN et PANA<sup>2</sup>. De plus, ils sont soumis aux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté de la Banque Mondiale, et visés **par l'adaptation au changement climatique et peuvent aussi bénéficier de politiques de coopération bilatérales**. Dans cet arsenal souvent incohérent parce que mal connu et fragmenté autant par les acteurs institutionnels et étatiques que par les acteurs de la SC<sup>3</sup> du sud, l'articulation efficace entre acteurs, décideurs locaux et nationaux est cruciale.

**Une initiative comme la Grande Muraille Verte du Sahara entre l'Union Africaine et l'UE qui va forcément impliquer ces pays constitue aussi une opportunité dans laquelle s'inscrire avec les besoins de prendre en compte** des nombreuses expériences de ces dernières années. Ces dernières tendent à montrer qu'il est possible de régénérer les terres moyennant des actions locales qu'il faudrait faire connaître et changer d'échelle comme en témoigne le projet Regreening the Sahel basée sur la régénération naturelle assistée.

L'ensemble du projet va aider les plateformes visées à être parties prenantes et force de propositions à ces différents processus.

## 1.7. Partenaires locaux impliqués

Les partenaires locaux impliqués sont les 3 plateformes nationales partenaires : (i) **La Fédération SIGIDA Yeelen** au Mali, (ii) **le Secrétariat Permanent des ONG** au Burkina Faso (SPONG) (iii) **le Comité National de Coordination** des ONG sur la Désertification au Niger (CNCOD) et **le Groupe de Travail Désertification** (GTD) en France.

Les points focaux nationaux (UNCCD) désertification seront systématiquement sollicités et associés dans les pays partenaires ainsi que les acteurs majeurs des pays donateurs qui interviennent dans les pays ciblés.

## 1.8. Bénéficiaires locaux et groupe(s) cible(s)

Les bénéficiaires directs du projet sont les structures membres de 3 plateformes nationales partenaires : (i) fédération SIGIDA Yeelen au Mali soit 38 associations, (ii) Secrétariat Permanent des ONG au Burkina Faso (SPONG), qui représente 111 ONG et associations (iii) Comité National de Coordination des ONG sur la Désertification au Niger (CNCOD), soit 11 réseaux et collectifs, auxquels s'ajoutent les membres du Groupe de travail désertification (GTD) en France, qui représente une quinzaine de structures. Ainsi que tous les acteurs de la base au sommet en contact avec ces quatre regroupements qui seront identifiés et contactés pour être impliqués : **les collectivités territoriales** avec une volonté d'articuler leurs actions de terrain et de sensibilisation ainsi que de prendre une place plus importante, **la communauté scientifique** avec son potentiel de recherche appliquée au développement, **les structures associatives** nationales et internationales souhaitant renforcer leurs actions de terrain dans le domaine de la LCD.

---

<sup>1</sup> PAN/LCD : Plan d'Action Nationaux / Lutte Contre la Désertification

<sup>2</sup> PANA : Plan d'Action Nationaux sur l'Adaptation

<sup>3</sup> SC: Société Civile

Les bénéficiaires finaux ou indirects du projet sont toutes les structures ou personnes avec lesquelles sont engagées les plateformes citées et leurs membres :

- en Europe - Les **pouvoirs public français** en facilitant leurs actions de concertation avec la SC, et le **grand public** pour la partie de sensibilisation et communication de l'objectif n°5
- en Afrique - dans les pays sahéliens visés - Mali, Burkina Faso, Niger :

(i) **animateurs et acteurs environnementaux** et/ou de développement rural des ONG, associations villageoises de développement et environnementales. Acteurs locaux d'animation, de coordination et d'information, ils auront leur place comme interlocuteurs et acteurs relais dans la mise en place du projet. Leur capacité à engager un plaidoyer auprès de leurs élus (régionaux et nationaux) en sera renforcée.

(ii) **techniciens et élus locaux** des communes, des chambres régionales d'agriculture, des centres de promotion ruraux. Ces acteurs institutionnels locaux bénéficieront des moyens mis en œuvre dans le projet pour développer une plus grande concertation et organisation locale dans la mise en œuvre de systèmes de gestion des ressources naturelles (notamment des terres), encadrer et formaliser (juridiquement parlant) les décisions prises localement, accompagner et encadrer les acteurs de terrain dans ce sens. Ils portent également la voix des acteurs de terrain au niveau de décision supérieur.

(iii) **villageois, agriculteurs, éleveurs** ou petits propriétaires de forêts, organisations paysannes, groupements agricoles, et organisation communautaires de base. Ces usagers terriens sont les acteurs de terrain avec qui les politiques de gestion durable des ressources naturelles doivent être discutées et conçues. Leurs capacités techniques, d'expertise et d'innovations doivent être renforcées et valorisées.

(iv) **les décideurs gouvernementaux** eux même qui face à une société civile réunie et concertée peuvent échanger et mieux construire leur position et prendre les décisions adéquates.

## 1.9. Objectifs généraux et spécifiques

**Objectif général :** Répondre aux enjeux de la dégradation des terres et des ressources naturelles dans le cadre du changement climatique et de la lutte contre la désertification par le renforcement des capacités de la société civile et l'amélioration de l'efficacité globale de quatre platesformes d'acteurs.

### Objectifs spécifiques:

Objectif spécifique n°1 : Etablir une concertation et une mise en réseau nationale et internationale

Objectif spécifique n°2 : Renforcer les capacités des acteurs locaux et des institutions

Objectif spécifique n°3 : Contribuer aux politiques publiques de développement

Objectif spécifique n°4 : Mutualiser, capitaliser les leçons et expériences, et communiquer à destination des acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification

Objectif spécifique n°5 : Mobiliser l'opinion publique

## 1.10. Activités et réalisations prévues

1.1. Recensement et caractérisation des acteurs de LCD

1.2. Participation aux réseaux régionaux Afrique et Europe

2.1. Organisation de sessions d'information au cadre institutionnel de l'UNCCD

2.2. Organisation de sessions de formations technique, à la gestion de projet et de stratégie LCD auprès d'acteurs de terrain/territoriaux ciblés

2.3. Mise en place d'un fond souple (financement en cascade) pour les micros projets

2.4. Rencontres avec les bailleurs potentiels et identification des financements

2.5 Organisation d'échanges entre les partenaires

3.1 Dialogue institutionnels - société civile : Organisation de rencontres société civile/pouvoirs publics, promotion de la participation des acteurs locaux, rédaction de papiers de position en articulation avec les différentes politiques

3.2 Participation aux rencontres internationales de l'UNCCD

3.3. Renforcement des liens avec les autres conventions et autres programmes nationaux de développement dont les PAN

4.1. Création et mise à jour de Site Internet par plateforme nationale et articulation avec les sites existants

4.2. Capitalisation d'expériences de LCD par les acteurs de la société civile/acteurs locaux

- 4.3 Rédaction d'une lettre d'information électronique trimestrielle
- 4.4 Révision du Manuel "Désertification: repère pour comprendre et agir"
- 4.5 Création de posters : un poster global et un par plateforme
- 4.6 Création de plaquettes de promotion des plateformes et du réseau
- 4.7 Création base de données "Acteurs et outils de Lutte contre la désertification"
- 5.1. Mise en place de campagnes de communication (Création de reportages/documentaires et diffusion)
- 5.2. Sensibilisation aux enjeux de la lutte contre la désertification et de la lutte contre la pauvreté (éducation à l'environnement et au développement en milieu scolaire, rencontres publiques thématiques, participation aux journées nationales ou mondiales liées à la LCD et Pauvreté)
- 5.3. Création et diffusion d'outils de sensibilisation

**1.11. Budget total et ressources :** Le budget total est de 1 006 145€ sur trois ans.

### **1.12. Risques**

Ils sont de diverses natures :

(i) envers les institutions : la difficile construction d'une crédibilité durable de la SC face à des décideurs habitués à la politique du fait accompli, (ii) entre partenaires : le dépassement de l'intérêt particulier au service de l'intérêt général ( abandon des luttes de pouvoir ou pour des avantages), (iii) en termes de méthodes de conduite de projet collectif : acquisition et usage de techniques et d'outils spécifiques (stratégie, communication à distance y compris l'accès, prise de décision collective, ) et de méthodes de caractérisation (analyse des informations, formulations des revendications...) (iv) le respect des objectifs et la mise en place des outils. (v) les viabilités instables des organisations de la société civile (vi) les évolutions mouvantes des politiques publiques internationales des organisations multilatérales.

Toutefois l'action est possible si elle est menée avec méthode dans un cadre transparent et organisé ce à quoi les réseaux déjà existant devraient contribuer et dont le CARI a déjà une expérience (vii) la compétition avec d'autres sujets proches ou d'importance nationale tels que les PANA ou des situations conjoncturelles d'urgence : il s'agira de s'adapter au cas par cas à ces situations en plaçant la convergence.

### **1.13. Conditions de pérennisation du projet**

Le projet est basé sur le renforcement des capacités des plateformes à travers la mise en place de méthodes de travail et d'un facilitateur offrant des services en lien avec un réseau international. La construction d'une crédibilité nationale et internationale ainsi qu'une gouvernance établie sur des modalités transparentes et d'un fichier à jour d'acteurs de la LCD dans le pays seront des contributions significatives à la pérennisation. L'adoption d'une position d'interface entre pouvoirs publics, institutions internationales et communautés de base ainsi que les méthodes participatives devraient permettre aux plateformes de répondre à une véritable demande provenant à la fois de la base, des acteurs institutionnels nationaux et de bailleurs solvables, capables de financer la suite.

Le projet a été pensé comme un instrument de pérennité à travers l'objectif premier de renforcement des capacités des acteurs ; le recrutement de coordinateurs nationaux, la mise en place de plans d'actions pluriannuels reconductibles sont des actions qui devraient conférer à l'ensemble un aspect professionnalisé à priori plus facile à rendre durable sur la base d'un service rendu. De plus, le projet répond aux attentes de nombreux décideurs et bailleurs qui souhaitent disposer de ce genre d'interlocuteur dans la mesure où leur gouvernance est appropriée et bénéficie d'une véritable représentation.

## 2. Le projet (10 à 20 pages MAXIMUM)

### 2.1. Le secteur et ses enjeux

#### A. Contexte du projet : situation locale, politique nationale, principaux programmes des autres bailleurs dans le secteur d'intervention.

##### i. LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION, UN ENJEU INTERNATIONAL INSUFFISAMMENT RECONNU

Les nombreux problèmes sociaux, économiques et environnementaux causés par la Désertification et la sécheresse ont reçu un écho particulier en 1992 lors du sommet de la Terre. C'est ainsi que le 17 juin 1994, la « Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification » (CNULCD) a vu le jour. Aujourd'hui, pourtant ratifiée par 193 pays, la CNULCD mobilise peu les gouvernements et l'opinion publique; à la différence des deux autres Conventions de Rio (Biodiversité et Changements Climatiques) malgré leurs liens étroits.

#### *La Désertification une problématique globale*

La désertification touche la plupart des continents, **40% des terres arables de la planète** dans plus de cent pays; et plus particulièrement les zones arides. Elle conduit non seulement à la baisse de la fertilité du milieu naturel mais aussi à l'accroissement de la pauvreté des populations (baisse des revenus, problème de nutrition, conflits sociaux et déplacements de population...); et concerne plus d'un milliard de personnes parmi les plus pauvres du monde.

En effet, depuis près de quarante ans, les ressources naturelles de ces régions se dégradent certes en raison de **conditions climatiques extrêmes** (aridité, sécheresses, pluies torrentielles) qui nuisent au développement d'un couvert végétal stable et protecteur; mais aussi et surtout à cause de **pressions anthropiques fortes** de la part des populations qui y demeurent et qui tirent l'essentiel de leurs revenus de l'exploitation de ces ressources.

En outre, la dimension « environnementale » de **la dégradation des terres ne se limite pas aux seuls pays qui en sont victimes**. L'appauvrissement de la biodiversité, la réduction de la fixation de carbone et la gestion des eaux internationales sont souvent concernés ce qui renforce la **dimension globale de la problématique**.

C'est dans ce contexte, pour une meilleure prise en compte de ces enjeux et pour valoriser le travail des acteurs impliqués dans cette lutte, que notre travail s'inscrit.

##### ii. BURKINA FASO, MALI ET NIGÉR, DES PAYS LES PLUS TOUCHÉS AU MONDE PAR LA DÉSERTIFICATION

Les 3 pays du présent projet font partie des pays les plus visés au monde par l'aridité, la sécheresse, l'accroissement de la population, des pressions environnementales qui conduisent au processus de désertification.

- Le Burkina Faso est un pays de l'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 274 200 km<sup>2</sup> et peuplé de 13 millions d'habitants.
- Le Mali est un pays sans littoral situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest ; il est peuplé de 12 millions d'habitants pour une superficie de 1 240 000 km<sup>2</sup> ;
- Le Niger, vaste pays situé au cœur du Sahel, est enclavé. Le pays couvre une superficie de 1 267 000 km carrés avec 11 millions d'habitants.

Les problèmes environnementaux se posent avec beaucoup d'acuité du fait des sécheresses récurrentes, de la désertification, de la démographie galopante et de la crise économique sévère et persistante...

Ces contraintes géo climatiques sont combinées avec une extrême pauvreté, comme en témoignent les indices de développement humain de ces 3 pays qui sont parmi les plus faibles au monde.

Pays	Mali	Burkina Faso	Niger
Classement par pays selon leur indice de développement humain IDH (2007-2008)	173/177	176/177	174/177

##### iii. LES POLITIQUES NATIONALES

###### a. AU BURKINA FASO

Le Burkina Faso a souscrit après Rio 1992 à l'agenda du sommet de la terre à Johannesburg en 2002.



Les autorités burkinabés ont adopté une **Stratégie nationale de développement durable** et une **Lettre de politique de développement rural décentralisé** pour servir de cadres de référence et d'harmonisation des différents programmes spécifiques par sous-secteur concourant à la réalisation d'un développement durable, à savoir :

- **Le programme national de gestion des terroirs,**
- **Le programme forestier,**
- **Le programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD).**  
En matière de suivi/évaluation, le PAN propose un dispositif spécifique structuré à trois niveaux (suivi de la mise en œuvre du PAN, suivi des initiatives engagées et suivi de la dynamique de la désertification).
- **Le programme de gestion intégrée de l'eau,**
- **La communication nationale initiale sur les changements climatiques,**
- **Le plan d'action national sur la diversité biologique.**

Des processus de planification environnementale ont été entamés, à savoir :

- **Le Plan d'Action National pour l'Environnement.** Il comporte cinq programmes dont : le Programme Cadre d'Amélioration du Cadre de Vie ; le Programme Cadre de Gestion des Patrimoines Nationaux ; le Programme de Développement des Compétences en Environnement ; le Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu ; le Programme Cadre de Gestion des Terroirs (PNGT).
- **Le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA).** Il vise à établir les fondements d'un développement économique et social durable afin de permettre à moyen terme d'améliorer l'emploi, l'accroissement des revenus, la participation active des producteurs au commerce régional. Les grandes orientations politiques retenues pour atteindre ces objectifs s'inscrivent dans un contexte de désengagement de l'Etat.

#### **b. AU MALI**

L'État malien a adopté des instruments juridiques internationaux et de politiques et stratégies nationales confirmant sa reconnaissance de la Gestion Durable des Terres (GDT) :

- nouveau Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) couvrant la période 2007-11,
- la politique nationale de protection de l'environnement (PNPE),
- le programme d'action national (PAN) pour la lutte contre la désertification,
- le plan d'action pour la gestion intégrée de la fertilité des sols,
- la stratégie de développement rural et le Programme spécial pour la sécurité alimentaire

Pour atteindre les objectifs globaux et spécifiques de la Politique de protection de l'environnement malienne, un certain nombre de programmes d'action ont été élaborés, parmi lesquels on distingue les programmes nationaux, les Programmes d'action régionaux (PAR) pour chacune des 8 régions et le district de Bamako, et les Programmes d'action locaux (PAL).

Les Programmes d'action nationaux (PAN) identifiés sont au nombre de neuf, à savoir:

- Programme d'aménagement du territoire
- Programme de gestion des ressources naturelles
- Programme de maîtrise des ressources en eau
- Programme d'amélioration du cadre de vie
- Programme de développement des ressources en énergies nouvelles et renouvelables
- Programme de gestion de l'information sur l'environnement
- Programme d'information, d'éducation et de communication en environnement
- Programme de suivi de la mise en œuvre des conventions

Les PAR/PAL prennent en compte les conditions locales du milieu physique et socioéconomique, mais restent solidaires des programmes d'actions nationaux auxquels ils peuvent servir selon le cas de terrain d'application ou de mise en œuvre.

Les Programmes d'Action Locaux (PAL) représentent le niveau de planification le plus bas. Ils peuvent concerner un village, un ensemble de villages, une commune. C'est à ce niveau que se mènent concrètement et avec les populations concernées les actions de lutte contre la désertification et de protection de l'environnement.

### c. AU NIGER

La question de l'environnement préoccupe ouvertement le Niger et c'est pourquoi plusieurs expertises relatives à la lutte contre la désertification et à la dégradation des ressources naturelles ont été menées. De nombreuses initiatives ont été également entreprises plus ou moins isolément, sur la base de différents projets, sans cohérence entre elles, ni réelles appropriations de la part des populations.

Celles-ci ont conduit à la formulation de nombreux plans et programmes d'intervention qui n'ont généré cependant qu'une partie des effets bénéfiques attendus. Elles ont quand même permis de développer des techniques d'intervention adaptées et susceptibles d'améliorer l'état des différentes ressources considérées. Depuis l'engagement de MARADI en 1984, plusieurs plans et programmes ont été mis en œuvre tels le PAN-LCD (1985 et révisé en 1991), le PNGRN(1993)...

Au Niger la mise en œuvre de la CCD se fait à travers le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable(PNEDD), plan qui intègre le PAN tel que préconisé par la convention.

Les objectifs globaux du PAN sont :

- d'identifier les facteurs qui contribuent à la désertification et les mesures concrètes à prendre pour lutter contre celle-ci et atténuer les effets de la sécheresse ;
- de créer les conditions favorables à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la solution de la crise de l'énergie domestique, au développement économique des populations, et leur responsabilisation dans la gestion des ressources naturelles.

Pour atteindre ces objectifs généraux, le PAN/LCD-GRN se fixe les objectifs spécifiques suivants :

- analyser et suivre les facteurs qui contribuent à la sécheresse et à la désertification ;
- promouvoir une gestion durable des ressources naturelles des terroirs (organiser, former et faire participer les populations à la gestion durable des ressources naturelles) ;
- améliorer la production et les conditions de vie des communautés rurales à travers notamment l'adoption des itinéraires techniques plus appropriés;
- assurer un financement adéquat des activités prévues dans les différents sous-programmes.

### d. EN FRANCE

La France fut un des premier pays à avoir ratifié la Convention (12 juin 1997). Dans une autre dynamique le gouvernement français a également rédigé un document d'orientation stratégique (DOS) de "Lutte contre la désertification et la dégradation des terres". La stratégie française en matière de lutte contre la désertification a été formulée sous la forme d'un DOS, élaboré par l'ensemble des acteurs français impliqués dans ce domaine et validé en commission d'orientation stratégique (COS) le 14 décembre 2006.

Il s'agit de favoriser la mise en œuvre d'actions bénéficiant directement aux populations touchées par la Désertification en agissant aux niveaux :

- international pour plaider pour une meilleure prise en compte de la LCD et impliquer la société civile du Nord et du Sud,
- régional et sous-régional pour impulser les dynamiques transfrontalières,
- national pour aider à la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action,
- local pour favoriser la décentralisation et l'émergence de la société civile.

## iv. LES PROGRAMMES DES AUTRES BAILLEURS DANS LE SECTEUR D'INTERVENTION

**Parmi les programmes des autres bailleurs, on peut citer dans:**

- **Le Programmes PNUD comme les Small Grant Projet ou au Burkina Faso, les programmes Capacité 21** qui visent au renforcement des capacités en gestion environnementale à travers les activités liées au processus d'élaboration du PAN/LCD et à la conception et adoption d'une stratégie nationale environnementale ainsi que l'identification et la conception des outils,

- **Les Projets FEM<sup>4</sup> notamment au Mali**, le Programme de Microfinancement du Fond pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM)<sup>5</sup> qui est un mécanisme d'appui technique et financier aux projets communautaires novateurs contribuant à la conservation et la restauration de l'environnement mondial,
- **Les projets FFEM** avec notamment les fonds Italie/CILSS et français (IREMLCD) ont permis de monter 578 projets dans 9 états du CILSS pour un montant de 18 M€, et le Projet porté par le GRET (cf page 14)
- L'initiative la **Grande Muraille Verte<sup>6</sup>** du Sahara contribuant à la lutte contre l'avancée du désert et à la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes pour une gestion durable des ressources naturelles et de la lutte contre la pauvreté,
- L'initiative **Terrafrica<sup>7</sup>** visant à augmenter le niveau et l'efficacité des investissements pour la GDT en Afrique subsaharienne.

Parmi les bailleurs bilatéraux la France est impliquée fortement auprès de ces pays dans divers domaines toutefois le secteur de la lutte contre la désertification pourrait bénéficier du travail du GTD et notamment d'une meilleure mise en œuvre de la Stratégie française.

### **En France, une plateforme française insérée dans des réseaux nationaux et internationaux**

Le Groupe de travail désertification<sup>8</sup> (GTD) a été créé en 2001. Plateforme française, pluri-acteurs, engagée dans la Lutte contre la désertification ; le GTD trouve sa force dans la diversité des profils de ses membres: des ONG, une fédération d'acteurs professionnels agricoles, un comité scientifique, des collectivités locales... mais aussi dans le lien étroit qu'il a tissé et qu'il entretient avec les décideurs politiques français.

Il est facilité par le CARI et soutenu à cet effet depuis 2002 par le MEEDM<sup>9</sup>. Le MAEE<sup>10</sup> et ponctuellement par l'AfD<sup>11</sup> soutiennent ponctuellement des activités du plan d'action du GTD notamment le forum Desertif Actions en 2006 et pour le MAEE la participation des membres du GTD aux conférences des Nations unies sur la lutte contre la désertification.

**Les objectifs principaux du GTD restent ceux de la concertation, la mise en réseau et le renforcement de capacités des acteurs de la société civile (ainsi que l'organisation des structures qui les réunissent) dans le domaine de la Lutte contre la désertification et la gestion durable des ressources naturelles** et plus particulièrement des sols; au Nord (France et Europe) et à travers leurs partenaires dans les pays touchés par la Désertification au Sud.

Le GTD est à présent connu et reconnu par les acteurs nationaux et internationaux (Institutionnels et OSI) familiers de l'UNCCD et a fait progresser les enjeux de la lutte contre la désertification et la participation de la société civile dans l'agenda institutionnel à travers les réseaux internationaux eniD<sup>12</sup> et Drynet<sup>13</sup>

## **B. Problèmes à résoudre : analyse des problèmes à résoudre (zone d'intervention, bénéficiaires finaux et groupes cibles)**

**Les problèmes à résoudre sont de différents ordres :**

### **i. Un sujet d'une importance capitale largement sous estimé et insuffisamment pris en compte**

Extrait du Figaro 17 juin 2009 :

« Enrayer la désertification est vital pour l'avenir de la terre »

<sup>4</sup> [www.gefweb.org](http://www.gefweb.org)

<sup>5</sup> <http://www.malifem.org/>

<sup>6</sup> Site Internet : [www.grandemurailleverte.org](http://www.grandemurailleverte.org)

<sup>7</sup> Site Internet : <http://french.terrafrica.com>

<sup>8</sup> [www.cariassociation.org/gtd](http://www.cariassociation.org/gtd)

<sup>9</sup> Ministère de l'Ecologie, Energie, Développement durable et de la Mer (anciennement, MATE, MEDD, MEDDAT)

<sup>10</sup> Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

<sup>11</sup> Agence française de Développement

<sup>12</sup> eniD : european network initiative on Desertification

<sup>13</sup> Drynet : réseau international d'ONG sur la lutte contre la désertification <http://www.dry-net.org/>

« À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse, Nicolas Hulot, Marc Bied-Charreton, président du Comité scientifique français sur la désertification (CSFD) et Marc Dufumier, membre du comité de veille de la Fondation Nicolas-Hulot, alertent l'opinion publique sur cette problématique environnementale méconnue.... »

« ...Mais les aspects techniques ne sont pas seuls en cause. Dans maintes régions du Sud, la désertification résulte davantage d'un manque de ressources, de structures agraires injustes, de législations foncières inadéquates et de conditions inégales de concurrence entre agriculteurs sur les marchés mondiaux... »

## **ii. Pas de lignes budgétaires dans les pays du Sud et des bailleurs de fonds marginalement investis sur ces sujets**

En effet, l'UNCCD ne dispose pas de mécanisme financier propre mais un Mécanisme Mondial censé drainer des fonds et intégrer la lutte contre la désertification dans les programmes de développement. Il faut ajouter que les bailleurs de fonds investis dans le domaine n'ont pas de politique spécifique sur le sujet et les politiques n'ont pas de bailleurs dédiés pour s'incarner.

## **iii. Bénéficiaires finaux et groupe cibles peu pris en compte et les compétences de la société civile à valoriser**

Les organisations communautaires de base (OCB) et les collectivités locales (CL) ne sont pas alimentées en informations, ont du mal à être reconnues comme partie prenantes dans le dialogue national et international et leurs actions sont méconnues dans les rapports nationaux obligatoires à fournir dans le cadre de l'UNCCD. De même les scientifiques des pays concernés ne sont que très peu mobilisés sur ces sujets et leur recherche et résultats de recherche ne sont pas valorisés localement.

## **iv. Manque de concertation des acteurs impliqués : des acteurs cloisonnés et une relative déconnexion entre les pouvoirs publics et ONG et OCB sauf pour des actions ponctuelles**

L'un des points les plus faibles n'est pas l'absence de solutions ou de compétences, mais le cloisonnement entre les forces qui existent. Ceci autant sur le terrain de l'action avec les populations locales, que sur le terrain de la négociation ou la décision politique.

## **v. Manque de connaissance des actions réalisées par ces acteurs : problème de valorisation des connaissances, peu d'information produite, de capitalisation d'expériences et d'échanges de bonnes pratiques.**

En effet, les expériences et connaissances sont aujourd'hui trop dispersées et, le constat est posé tant par les acteurs de terrain que les institutions et gouvernement, qu'un travail en réseau non seulement au Nord mais également en coopération avec les acteurs du Sud est indispensable. Néanmoins, les initiatives œuvrant dans ce sens sont encore peu développées. C'est pour cette raison que le présent projet souhaite mettre l'accent sur cette mise en réseau Nord / Sud, Nord / Nord et Sud / Sud.

## **vi. La nécessité d'une approche globale**

Lutter contre la désertification, de par la nature de ces causes, ne peut se résumer à une solution simple et demande bien au contraire une approche globale, donc complexe : environnementale, économique, sociale et institutionnelle. Les techniques ne suffisent pas, il faut allier leurs mises en œuvre à des approches adaptées à chaque contexte socio-économique, culturel, et politique.

Les domaines d'action de lutte peuvent ainsi être répartis en quatre catégories correspondant à des stratégies différentes et complémentaires :

- les méthodes correctives,
- les techniques et organisation permettant de mieux valoriser les ressources,
- les méthodes de gestion intégrée des ressources,
- les mécanismes institutionnels et politiques.

Ces actions doivent être concertées dans leur globalité à tous les niveaux de décisions, et demandent avant tout la participation active des acteurs locaux (communautés, OCB, ONG et autorités locales). La production d'une information appropriée, à l'accès facile pour les acteurs, ainsi que le décroisement de ces derniers, sont

des conditions impératives et non réunies à ce stade non seulement sur le terrain local, mais aussi pour une implication concrète dans le processus de décision reliant le national au global. Dès lors la prise en compte des stratégies, expertises, et usages et usagers locaux est une valeur ajoutée pour la pleine prise en compte opérationnelle et la reconnaissance de la société civile. Il est toutefois nécessaire de mieux l'outiller. C'est l'approche du présent projet.

#### **vii. Très peu de lien au niveau régional et dans le cadre du multilatéral**

Alors que la désertification se joue des frontières, la lutte contre la désertification menée dans les pays sahéliens fait l'objet de relativement peu d'échanges dans la région elle-même, encore moins avec les régions d'Afrique anglophone. Le présent projet aidera à construire ces échanges et une capacité collective de dialogue avec d'autres régions, notamment en s'appuyant sur le réseau Drynet.

### **C. Pertinence de la proposition au regard de la situation locale et des besoins**

Cohérence de l'action par rapport aux politiques nationales et actions de coopération internationale françaises existantes dans le domaine couvert

#### **i. Vis à vis de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la désertification - CNULCD**

Le projet proposé s'insère dans la nouvelle stratégie à 10 ans de mise en œuvre de la CNULCD, validée lors de la COP8 à Madrid, en septembre 2007.

Ainsi, le projet vise à promouvoir des mesures concrètes de gestion durable des terres en s'appuyant sur des programmes locaux novateurs, un partenariat international et une participation active de la société civile à tous les niveaux d'intervention et de décision.

Les membres du RESAD seront accrédités à l'UNCCD et seront plus particulièrement attentifs à la participation de la société civile au processus de mise en œuvre de la Convention notamment des PAN. La concertation entre le réseau et la convention se fera notamment par l'intermédiaire de la chargée des relations avec les ONG au secrétariat de l'UNCCD et par le biais des ONC<sup>14</sup> et des partenaires institutionnels nationaux.

#### **ii. Vis à vis des ODM**

Ce projet concourt également à la réalisation des Objectifs du Millénaire notamment en ce qui concerne la « réduction de l'extrême pauvreté et de la faim » - Objectif n°1 - et « le maintien d'un environnement durable » - Objectif n°7 -. En effet, une gestion locale efficace et intégrée des ressources naturelles contribue à une meilleure préservation et mise en valeur de celles-ci et à l'amélioration durable des niveaux de vie localement.

#### **iii. Vis à vis de la Stratégie française de Lutte contre la dégradation des terres**

Le projet contribue à la mise en œuvre de cette stratégie et plus particulièrement aux objectifs 2 et 3:

- Objectif 2 : faciliter l'implication de la société civile du Nord et du Sud, ainsi que celle de la Recherche
- Objectif 3 : influencer les orientations stratégiques des institutions multilatérales

#### **iv. Vis-à-vis des politiques nationales de développement au Burkina Faso**

Le présent projet répond plus particulièrement :

- à deux objectifs spécifiques du PAN/LCD, à savoir améliorer l'organisation institutionnelle et environnement législatif par la mise en concertation des acteurs nationaux et la force de plaidoyer du réseau.
- à l'implication des ONG dans les activités en faveur de la meilleure réception des nouveautés impliquées par le projet de loi de Réorganisation de l'Agriculture Foncière

#### **v. Vis-à-vis des politiques nationales de développement au Mali**

Le projet s'attachera particulièrement à participer à la prise en compte des projets issus de la Société civile dans le programme d'action national (PAN) pour la lutte contre la désertification et le plan d'action pour la gestion intégrée de la fertilité des sols notamment à travers les Programmes d'Action Locaux (PAL) et s'étalera

---

<sup>14</sup> Organe National de Coordination

sur le ressort territorial des interventions de la fédération Sigida Yeelen c'est-à-dire : les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti.

#### **vi. Vis-à-vis des politiques nationales de développement au Niger**

Le présent projet se focalisera sur un objectif du PAN/LCD du Niger : « promouvoir une gestion durable des ressources naturelles des terroirs » à travers la mise en place de formation et la diffusion d'informations dans le domaine de la lutte contre la dégradation.

#### **vii. Vis-à-vis du réseau international : Drynet**

Drynet est un projet financé par l'Union Européenne qui regroupe 14 ONG partenaires réparties entre l'Amérique Latine, l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Ce projet est coordonné par l'ONG hollandaise Both ENDS, il a débuté en 2007 et se terminera en décembre 2009, une suite et un élargissement est envisagé pour 2010-2012. Outre la mise en place et le maintien d'un réseau international d'ONG, Drynet a pour objectifs la création de plateformes nationales d'acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification et le renforcement de capacité de ces acteurs dans 17 pays.

Dans ce cadre, le CARI est une des trois ONG européennes impliquées, est membre du comité de pilotage qui définit les orientations stratégiques du projet et appuie le coordinateur régional Afrique (ENDA Tiers Monde); ainsi certaines méthodes développées avec succès dans DRYNET seront répliquées dans le présent projet.

Le RESAD permettra de renforcer le réseau régional Afrique des acteurs de la SC mise en place par Drynet grâce à sa complémentarité géographique. En effet actuellement le réseau DRYNET regroupe 5 plateformes nationales africaines (Sénégal, Mauritanie, Maroc, Madagascar et Afrique du Sud) qui se sont constituées, renforcées durant les 3 années du projet, ainsi grâce au RESAD 3 nouvelles plateformes nationales pourront rejoindre le réseau régional Afrique.

#### **viii. Vis-à-vis du programme DESIRE**

DESIRE regroupe 26 instituts de recherche et 2 ONG, dont le CARI, et a pour objectifs de développer de nouvelles stratégies de lutte contre la désertification en lien avec les utilisateurs potentiels de ces stratégies (utilisateurs des terres, agriculteurs, gestionnaires de l'environnement, ONG,...). Des liens thématiques et géographiques seront faits avec les activités du RESAD. En effet les résultats et méthodes (par exemple sur l'utilisation d'un outil d'aide à la décision participatif pour la mise en place d'une stratégie de conservation des eaux et des sols sur un territoire) utiles aux acteurs de la LCD issus programme DESIRE seront diffusés dans le cadre du RESAD par l'intermédiaire de documents, ateliers, site internet.

#### **ix. Vis-à-vis des membres du GTD**

Les membres du GTD mènent des activités notoires dans les pays concernés par le projet. Aussi des partenariats existent entre les membres du GTD et des acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification au Burkina Faso, Mali et Niger.

Aussi des ateliers de renforcement des capacités en matière de lutte contre la désertification ont eu lieu en 2007 au Burkina Faso (90 participants), et en 2008 au Niger (45 participants) ; les partenaires du projet burkinabé, SPONG et nigérien, CNCOD ont été impliqués dans l'organisation de ces formations. Quant au partenaire malien, Sigida Yeelen, il sera le coorganisateur de l'atelier de renforcement des capacités prévu fin 2009 au Mali ou début 2010. Ces formations permettent aux partenaires du projet de mieux connaître le paysage des acteurs de la lutte contre la désertification dans leur pays, les politiques mises en place, et les recherches existantes. Cela permet également de mieux appréhender les blocages et les opportunités pour mettre en place un projet de lutte contre la désertification.

#### **x. Vis-à-vis des partenaires français**

**- Le projet "Gestion des ressources naturelles et foncières en Afrique sahélienne » Burkina Faso, Mali Sénégal porté par le GRET.**

Le projet vise à renforcer les capacités locales en matière de négociations, de rédaction de contrats entre les collectivités locales et les structures nationales. Le présent projet est complémentaire avec ce dernier. Aussi, des concertations entre les porteurs et acteurs des 2 projets sont prévues pour une synergie des activités à mettre en œuvre.

- **Le Groupe Climat de coordination Sud** - Le groupe ad hoc Climat et développement de Coordination SUD regroupe une quinzaine d'ONG membres de Coordination SUD et du Réseau Action Climat France qui travaillent sur les questions de changement climatique et les liens avec le développement. Les ONG membres et invitées sont pour certaines aussi membres du GTD ce qui permet de tisser des liens entre les deux groupes de travail, et se tenir respectivement informer des avancées sur les deux thématiques et de coordonner nos activités communes et respectives.

- **CRID - Centre de Recherche International pour le Développement.**

Sur le territoire français, des activités communes sont à prévoir avec les membres du CRID et les partenaires du « Programme Gestion des Ressources Naturelles 2009-2011 » du CRID financé par l'UE.

- **La Délégation française** : MEEDM, MAEE, AfD

Le GTD est reconnu par les pouvoirs publics comme la plate forme des acteurs de la société civile française dans le domaine de la LCD qui a progressivement réuni les ONG, les agriculteurs réunis au sein de la FIPA, les scientifiques du CSFD, et dernièrement les collectivités locales. Ainsi, le CARI participe désormais aux réunions du groupe interministériel qui suit la convention des Nations Unies de lutte contre la désertification et fait partie des délégations françaises lors des Conférences qui réunissent les pays partis (COP).

## **2.2.Le projet : description et pertinence**

### **A. Finalité : objectifs généraux et spécifiques du projet**

- **Objectif général** : Répondre aux enjeux de la dégradation des terres et de la gestion des ressources naturelles dans le cadre du changement climatique et de la lutte contre la désertification par le renforcement des capacités des acteurs de la société civile et par l'amélioration de l'efficacité globale de quatre plates formes nationales d'acteurs.

- **Objectifs spécifiques:**

- Objectif spécifique n°1 : Etablir une concertation et une mise en réseau nationale et internationale
- Objectif spécifique n°2 : Renforcer les capacités des acteurs locaux et des institutions
- Objectif spécifique n°3 : Contribuer aux politiques publiques de développement
- Objectif spécifique n°4 : Mutualiser, capitaliser les leçons et expériences et communiquer à destination des acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification
- Objectif spécifique n°5 : Mobiliser l'opinion publique

### **B. Description des groupes cibles et des bénéficiaires locaux**

Pour le présent projet, il y a deux types de bénéficiaires, les acteurs qui sont en France et ceux qui sont sur le terrain, c'est-à-dire au Burkina Faso, Niger et Mali et le grand public dans les 4 pays concernés par le projet.

**i. A travers le GTD, les acteurs français impliqués dans la lutte contre la désertification en France sont :**

- Plus de 15 membres du GTD : ONG françaises, scientifiques, regroupements d'acteurs, collectivités locales.
- mais également d'autres acteurs détectés par le GTD comme étant impliqués dans la LCD à savoir une cinquantaine d'OSI et 100 collectivités territoriales (Cf. Résultats de l'enquête de caractérisation des acteurs français de LCD mené en 2005 et de l'enquête auprès des collectivités locales sur leurs actions de coopération décentralisée de 2008).

Parmi ces acteurs, les collectivités territoriales tiennent une place de plus en plus importante désireuse d'articuler et d'approfondir leurs actions de terrain et de sensibilisation du citoyen avec ce qui existe déjà, la communauté scientifique qui se veut être de plus en plus actrice d'une recherche appliquée, les structures associatives telles que le GTD en comprend déjà plusieurs et qui souhaite en concertation avec d'acteurs français renforcer leurs actions de terrain dans le domaine de la LCD.

En outre, les décideurs gouvernementaux eux même qui face à une société civile réunie et concertée peuvent échanger et mieux construire leur position et prendre les décisions adéquates.

**ii. Au Burkina Faso, le SPONG- Secrétariat Permanent des ONG :**

- Les membres : 89 ONG et associations et 22 ONG internationales
- Les structures impliquées dans la lutte contre la désertification au Burkina Faso

**iii. Au Mali Sigidi Yeelen**

- 38 associations couvrant cinq Régions Administratives du Mali (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti)
- Les structures impliquées dans la lutte contre la désertification au Mali

**iv. Au Niger, le CNCOD – Comité National de Coordination des ONG et OCB sur la Désertification :**

- 11 réseaux et collectifs
- Les structures impliquées dans la lutte contre la désertification au Niger

**v. A travers les zones d'interventions des membres des plateformes burkinabé, malienne et nigérienne et les groupes cible seront plus particulièrement :**

- *Animateurs et acteurs locaux* de coordination et d'information des ONG et des associations villageoises de développement et environnementales : ils auront leur place comme interlocuteurs et acteurs relais dans la mise en œuvre du projet.

Leur capacité à porter et relayer un plaidoyer auprès de leurs élus (régionaux et nationaux) sera renforcée, afin de que leurs voix prennent la place qui leur est légitime.

- *Techniciens des services et élus locaux* des chambres régionales d'agriculture, direction régional de l'agriculture et des centres de promotion ruraux.

- *Villageois, agriculteurs, éleveurs ou petits propriétaires de forêts, organisations paysannes, groupements agricoles, et organisation communautaires de base.* Les capacités techniques et l'expertise de ces usagers terriens seront renforcées. Le projet appuiera ainsi leur participation aux politiques de gestion durable des ressources naturelles.

**vi. Le grand public** notamment lors des animations pédagogiques en milieu scolaire, par la diffusion de documentaires, à travers des émissions de radios (cf activités 5).

La logique d'intervention de ce projet est de renforcer les capacités des plateformes d'associations œuvrant pour la lutte contre la désertification. A travers ces plateformes, ce sont toutes les associations membres qui verront leurs capacités renforcer, mais aussi leur reconnaissance en tant qu'acteurs auprès des institutions locales. Au final les acteurs locaux (agriculteurs, organisations de bases...) seront également touchés étant donné que pour ces associations ils sont leurs bénéficiaires directs.

## **C. Description des opérations prévues**

### **Objectif spécifique n°1 : Etablir une concertation et une mise en réseau nationale et internationale**

#### **1.1 Recensement et caractérisation des acteurs de LCD**

Il s'agit de faire une enquête, dans les 3 pays du Sahel concernés, auprès des acteurs impliqués dans la Lutte contre la désertification afin de d'établir une liste d'acteurs et de les répertoriés par type (décideurs, ONG, associations, chercheurs, etc.).

En effet, la base du travail en réseau est établie à partir de la connaissance des différents acteurs agissant sur la même problématique ; La variété des profils et fonctions de ces acteurs devra être relatée dans l'enquête afin de renforcer la concertation entre ces acteurs.

#### **1.2 Participation aux réseaux régionaux Afrique et Europe**

Les quatre plateformes nationales participeront aux réunions régionales (à raison d'une rencontre par an) sur les questions de la lutte contre la désertification et de contribuer au débat régional. Comme c'est déjà le cas pour le GTD à travers l'implication du CARI dans l'eniD (european network initiative on Desertification), réseau informel qui est en l'interlocuteur de la société civile en matière de lutte contre la désertification auprès de la commission européenne.



Cette implication régionale permettra aux différentes plateformes de porter la voix de la société civile au niveau régional.

## **Objectif Spécifique 2 : Renforcer les capacités des acteurs locaux et des institutions**

### **2.1 Organisation de sessions d'information au cadre institutionnel de l'UNCCD**

Ces formations sont à destination de formateurs (coordinateurs de projet qui jouent le rôle d'intermédiaires/médiateurs/facilitateurs avec les acteurs de terrain, qu'ils soient politiques ou associatifs) dont l'objectif principal sera de donner les contacts, outils et méthodes utiles pour mettre en œuvre dans sa globalité un projet de lutte contre la désertification. Ces formations contribueront à l'amélioration des projets de terrain de lutte contre la désertification et à la cohérence avec les politiques nationales. 1 session est prévue en France et 2 par pays sahéliens au cours des 3 ans du projet.

### **2.2 Organisation (par pays) de sessions de formations techniques auprès d'acteurs de terrain**

Ces sessions sont destinées aux acteurs de terrain : organisations paysannes, fonctionnaires provinciaux en agronomie/agriculture (chambres d'agriculture et/ou techniciens de centre de promotion rural) ou encore des organisations villageoises. Ces formations seront d'ordre technique (agroécologie, gestion de l'eau valorisation des zones arides ...) et auront pour objectif la diffusion et la mise œuvre de bonnes pratiques. Au final, ceci contribuera à l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Une formation par an est prévue dans chacun des pays.

### **2.3 Organisation d'échanges d'expériences entre les pays partenaires**

Il s'agit de séjours d'échanges techniques pour découvrir in situ des expériences réussies et des innovations en matière de lutte contre la désertification et de travail en réseau. Ces échanges sont principalement à destination des membres des plateformes nationales du présent projet. Ces échanges ont pour but de répliquer ou adapter les bonnes pratiques et/ou expériences réussies sur le terrain et plus particulièrement au Burkina Faso, Mali et Niger.

### **2.4 Mise en place d'un fond souple (financement en cascade) pour le financement de micro projets**

Il s'agit d'une enveloppe financière à destination de microprojets de lutte contre la désertification. Le comité de pilotage du RESAD en déterminera les modalités de sélection, de suivi et d'évaluation. Ce fond souple permettra de lancer des activités de lutte contre la désertification et contribuera au renforcement des capacités des porteurs de ces microprojets.

### **2.5 Rencontres avec des bailleurs potentiels et diffusion d'informations sur les financements en matière de lutte contre la désertification**

Il s'agira de mettre en relation les bailleurs et les autres acteurs de la lutte contre la désertification (réunions, séances d'informations..) contribuant à :

- faciliter l'accès à l'information sur les financements
- mais aussi à faire remonter les besoins et demandes du terrain vers les bailleurs.

Une veille régulière sera réalisée par les 4 plateformes en matière de financement et permettra de faire un état des lieux sur les financements existants. A la fin des trois ans, un document synthétique sur les fonds existants dans le domaine de la lutte contre la désertification sera réalisé.

## **Objectif Spécifique 3 : Contribuer aux politiques publiques de développement**

### **3.1 Instaurer un dialogue institutionnel - société civile**

Cette activité comprend :

- Des réunions de concertation entre les représentants/facilitateurs de chacune des plateformes nationales et leurs pouvoirs publics associés (Organe national de coordination) afin de maintenir des relations de partenariat vers une action efficace et durable au niveau des politiques nationales,
- Des journées d'information sur les décisions et les politiques à mener en matière de LCD dans le pays à destination des acteurs locaux,
- La formulation de positions nationales et internationales de la société civile à l'attention des politiques.

La mise en réseau de quatre plateformes du projet sera une force pour le positionnement des différentes plateformes impliquées dans le présent projet.

En résumé, ces concertations permettront de confronter les approches de la Société civile et des pouvoirs publics pour une réponse globale à la problématique.

La concertation entre ces différents type d'acteurs nécessitera la mise place **d'une méthodologie de consultation.**

### **3.2 Participation aux rencontres internationales de la CNULCD**

Il s'agit essentiellement de la participation des 4 plateformes aux Conférences des Parties (COP) et aux Comités de révision de la Convention (CRIC) ayant lieu respectivement tous les deux ans et tous les ans.

La participation à ces rencontres internationales permet aux acteurs de mieux comprendre le fonctionnement de l'UNCCD, de rencontrer leurs homologues institutionnels, d'autres organisations de la société civile et surtout de porter la voix de la société civile dans ces instances. La présence dans ces rencontres contribue aussi à une reconnaissance des acteurs impliqués et est un moment crucial pour diffuser de l'information sur le domaine.

### **3.3 Synergie avec les accords multilatéraux sur l'environnement AME (Climat, Biodiversité) ainsi qu'avec les programmes nationaux de développement**

Cette activité fait le lien avec le changement climatique, la biodiversité et les programmes de développement à travers :

- Une veille d'information dans ces domaines et un accès à cette information pour le réseau,
- La participation aux rencontres/discussions des groupes de travail existants

Les plateformes nationales se rapprocheront de groupe de travail existant dans le domaine de la biodiversité et du changement climatique afin d'apporter leur position dans ces domaines qui sont lié à la problématique de la désertification. Ces échanges se feront sous forme de réunions, forum ou encore par mails. Ces échanges pourront dégager des positions ou actions communes.

### **Objectif Spécifique 4 : Mutualiser, capitaliser et communiquer l'information à destination des acteurs impliqués dans la LCD**

#### **4.1 Création de sites Internet**

Il s'agit de la création d'un site Internet pour chaque plateforme nationale avec la promotion du RESAD. L'information disponible sur les sites sera actualisée régulièrement. Cet outil de communication fera office de portail d'information, mais aussi contribuera à la reconnaissance des plateformes au niveau national et du réseau au niveau international.

Des liens et articulation sont à prévoir avec les sites de réseaux déjà existants la région (ex: Drynet., autres plateformes, eniD..), il faudra aussi prévoir un référencement sur tous les sites d'importance dans le domaine de la LCD. Ces outils contribueront à la pérennité du réseau.

#### **4.2 Capitalisation d'expériences de LCD par les acteurs de la société civile/acteurs locaux**

Dans le cadre du GTD, le CARI a déjà compilé 16 fiches<sup>15</sup>. Il s'agit de poursuivre le travail commencé en collectant de nouvelles expériences significatives ciblées sur les besoins identifiés dans le cadre du RESAD.

Une capitalisation de ce travail sera effectuée à la fin des 3 ans du projet notamment grâce à la publication de 6 fiches par pays sahéliens.

#### **4.3 Newsletter d'information sur la lutte contre la désertification (LCD)**

**Une newsletter trimestrielle sur la LCD sera réalisée et diffusée par mail.** Cette newsletter se fera sur la base du bulletin d'information électronique du GTD, « Infos en bref ».

---

<sup>15</sup>Ce guide évolutif et facile d'utilisation, regroupe des fiches d'expériences et contient : une présentation sommaire du projet (problématiques, activités, résultats), une analyse critique de sa mise en œuvre (objectifs, critique des méthodes utilisées...), les personnes ressources au sein de chaque projet, des liens pour une documentation complémentaire. Téléchargeables sur <http://www.cariassociation.org/gtd>

Les bénéficiaires directs (environ 500 contacts- information démultipliée dans d'autres réseaux) seront informés de la parution d'une nouvelle lettre par courriel. Le nombre de bénéficiaires sera élargi aux acteurs impliqués dans les pays concernés par le présent projet et l'information diffusée sera en lien avec ces interlocuteurs privilégiés.

#### **4.4 Révision du Manuel "désertification : repères pour comprendre et agir"**

Ce manuel qui s'adressait à la base à un public d'acteurs français est actuellement en cours de mise à jour. Dans le présent projet, il est prévu de l'adapter aux pays sahéliens concernés, afin qu'il soit opérationnel et utile pour les acteurs de ces pays; de nouveaux contacts, sources et outils devront être répertoriés dans cette publication.

Cette adaptation ira dans le sens des deux objectifs principaux du manuel : comprendre et agir. Il s'agit donc de mettre en exergue des liens, contacts, documents ou méthodes accessibles dans ces pays permettant aux acteurs d'agir dans le domaine de la lutte contre la désertification. Cet outil contribuera activement au renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le domaine.

La version d'origine, plus générale, sera traduite en anglais et en espagnol pour une diffusion lors des rencontres internationales de l'UNCCD, par les différents réseaux de la société civile internationale (RESAD, eniD, Drynet,...) et téléchargeables sur les sites Internet des plateformes et du réseau.

#### **4.5 et 4.6 Création de posters et plaquettes**

Une plaquette de présentation du RESAD et de chaque plateforme sahéliennes sera réalisée. Une traduction des plaquettes pourra être envisagée en espagnol et anglais lors de la participation des membres du RESAD aux instances internationales. La diffusion sera réalisée dans toutes les tribunes offertes par le plan d'action.

De même, un poster pour chaque plateforme et pour présenter le RESAD sera réalisé et utilisé lors des rencontres nationales et internationales.

Ces deux outils seront des supports de communication pour le réseau et les plateformes nationales et aussi des outils de mobilisation envers les acteurs impliqués dans le domaine.

#### **4.7 Création d'une base de données "Acteurs et Outils de lutte contre la désertification"**

Les études de caractérisation des acteurs dans les 4 pays (cf activité 1.1) seront valorisées dans une base de données accessible sur internet permettant aux acteurs impliqués ou voulant s'impliquer de prendre contact avec des acteurs identifiés actifs sur un territoire et/ou une thématique donnée. De même, toute la documentation capitalisée sera accessible sur Internet.

Cet outil contribuera à la visibilité, au décloisonnement des acteurs impliqués et actions dans la lutte contre la désertification, et à la facilitation de nouveaux projets dans le domaine.

### **Objectif Spécifique 5 : Mobiliser l'opinion publique**

#### **5.1 Mise en place de campagnes de communication**

Il s'agit essentiellement de la création de reportages/documentaires et diffusion (radio, TV...)

Les émissions de radios locales ou chaînes de télévision régionale sont des outils propices à la diffusion d'information, au débat et à la sensibilisation du grand public. En outre, suivant le format et le contenu de l'émission plusieurs tranches d'âge peuvent être touchées.

#### **5.2 Sensibilisation aux enjeux des zones arides et de la GRN**

Cette sensibilisation pourra s'incarner dans les 4 pays lors de rencontres publiques thématiques (communales/provinciales...) ou de journées nationales ou mondiales liées à l'environnement et avec un évènement particulier le 17 juin, journée mondiale sur la lutte contre la désertification.

En se mobilisant pour insérer la lutte contre la désertification dans les évènements et manifestations en lien avec cette thématique, les différentes plateformes contribueront à la mobilisation du grand public à cette thématique.

#### **5.3 Création et promotion d'outils de sensibilisation et/ou de publications**

Cette activité prendra en compte l'élaboration d'un répertoire d'outils pédagogiques et/ou de publications grand public ou plus scientifiques sur les thématiques précises de la Désertification.

A partir de cet inventaire, le comité de pilotage du RESAD fera des choix quant à la création ou à l'actualisation de publications ou la création de nouveaux outils.

## **D. Description des partenaires (internationaux, nationaux, locaux).**

Le présent projet s'intègre dans un réseau relationnel entretenu par le GTD niveau européen à travers l'eniD et au niveau multilatéral Drynet, DESIRE et les acteurs participants aux rencontres multilatérales de l'UNCCD où le GTD est acteur et partie prenante.

### **i. Secrétariat Permanent des ONG au Burkina Faso (SPONG)**

Créé en 1975, le SPONG constitue un organe de coordination. Ce collectif comprend 89 ONG dont 22 ONG internationales.

Le SPONG justifie son existence par le désir de promouvoir un principe de rassemblement en focalisant les lignes d'échanges d'informations, de concertation, de partage d'expériences, d'identification et de défense de positions communes. Dans le cadre de la concertation entre ses membres, le SPONG a mis en place des groupes thématiques qui sont chargés de mener un travail de réflexion, en vue de renforcer leurs capacités sur divers thèmes. Dans ces groupes thématiques, il y a le groupe thématique désertification (avec le groupe thématique décentralisation et le groupe thématique genre et développement).

En outre, au regard de son positionnement au niveau de la société civile au Burkina Faso ; le SPONG anime et coordonne la cellule nationale de renforcement des capacités de la société civile au Burkina Faso.

Des acquis :

- Contribution à la naissance et à la structuration d'un mouvement des OSC au Burkina Faso
- Contribution à la création d'une cellule nationale de renforcement des capacités des OSC
- Renforcement des capacités des OSC / avec un partenariat de SCS
- Contribution à la formulation et la mise en œuvre du PARECAP
- Représentant national des OSC sur les questions des APE
- Membre de comités de pilotages de divers projets et institutions étatiques comme le Conseil national de l'eau
- Reconnu comme collectif pionnier en Afrique de l'Ouest

### **ii. Fédération Sigida Yeelen au Mali,**

La fédération Sigida Yeelen, une émanation volontariste des producteurs, se veut à travers un réseautage d'œuvrer pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

En février 2006, pour faire face à ces défis, 37 Associations villageoises réparties dans 5 régions du Mali (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti), décident de se solidariser. Elles fondent une Fédération d'organisations paysannes dénommée Sigida Yeelen (en langue Bambara « La lumière du terroir »). Elle a pris le relais du Comité d'Organisation de Rencontres inter-villageoises (CORIV) fondé en 1997 pour promouvoir avec Eau Vive l'émergence des communautés de base et les échanges d'expériences entre elles.

La fédération Sigida Yeelen a pour but de contribuer au développement local à travers la réalisation des activités liées à l'agriculture durable, à la sauvegarde de l'Environnement et du cadre de vie, à la Santé, à l'Education, à la Gouvernance Démocratique ; bref toute action de nature à insuffler une amélioration qualitative de la vie des communautés rurales.

Les objectifs de la fédération sont :

- Créer un cadre dynamique regroupant toutes les associations à la base à travers le Mali en vue de mener des actions synergiques de développement local.
- Accroître les activités thématiques de renforcement de capacité en favorisant le réseautage.
- Développer et mener des initiatives pilotes tant au niveau villageois, Communale, Préfectorale, Régionale et Nationale.
- Influencer les décisions des pouvoirs publics à travers les actions de plaidoyer et ou de lobbying.
- Accroître la recherche action dans le cadre des initiatives de développement local.

Structuration de la fédération et mise en place des premières activités :

- un cadre de concertation réunissant tous les membres à savoir au moins 40 000 hommes et femmes des cinq régions pour 38 associations a permis l'élaboration d'un plan stratégique couvrant la période 2007 – 2010.
- Restauration des biens et services des forêts afin de démontrer l'amélioration de la sécurité énergétique, accroître la productivité des ressources, contribuer aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux programmes forestiers nationaux.
- appui aux initiatives de conservation des eaux et sols, de productions de plants, de reboisement, d'aménagement des mares, défense et restauration des sols, de formation, sensibilisation sur le respect des lois et conventions.
- Dans la zone de Koutiala, région de Sikasso, appui au seul niveau des domaines de culture de coton ; le redéploiement des autres services notamment des antennes de la conservation de la nature sur le terroir n'a pas permis de maintenir la dynamique soutenue à travers le projet de lutte anti érosive PLAE en raison du manque de moyens humains, financier et logistique.

### **iii. Comité National de Coordination des ONG sur la Désertification au Niger (CNCOD)**

Le Comité national de coordination des ONG sur la désertification (CNCOD) est une structure d'envergure nationale pour la coordination des différentes actions menées par les organisations de la société civile dans le cadre de la mise en œuvre effective du PAN/LCD/GRN. Il regroupe 11 collectifs et réseaux. C'est un organe consultatif avec pour mission le renforcement des capacités des ONG membres.

La coordination du CNCOD est assurée par l'ONG, Ecole Instrument de Paix, EIP.

Les objectifs de la CNCOD sont :

- Coordonner, les actions des collectifs et réseaux intervenant dans le domaine de la LCD et la préservation de l'environnement ;
- Sensibiliser les ONG et les OCB sur la CCD et les autres conventions ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans et programmes nationaux d'action dans le cadre de la lutte contre la désertification ;
- Entreprendre des actions de lobbying auprès des partenaires au développement en vue de la pleine implication des ONG et OCB dans l'application des dispositions de la Convention désertification;
- Œuvrer à la création d'un cadre fédérateur des interventions au niveau de toutes les couches sociales et sur l'ensemble du territoire national.

Quelques activités :

- Plaidoyer auprès des autorités
- Recherche de financement des projets des ONG
- Renforcement de capacités des ONG dans les domaines de la de la gestion des ressources naturelles et Lutte contre la désertification et autres thématiques environnementales (atelier sur le renforcement des capacités des négociateurs africains sur les changements climatiques en 2009...)

### **iv. Le Groupe de travail désertification (GTD)**

Créé en 2001, le GTD est une plate forme d'acteurs français mobilisés dans le domaine de la lutte contre la désertification.

Ce Groupe de Travail regroupe plus d'une 15<sup>ème</sup> de membres : des ONG – Bolivia Inti-Sud Soleil, CARI, Eau Vive, Enda Europe, Fondation Nicolas Hulot, GRDR, GRET, Planète Urgence, pS-Eau, Silva, SOS Sahel, STM, WWF France ; des scientifiques : le Comité Scientifique Français Désertification, CSFD et Silva ; des regroupements d'acteurs tels que la Fédération Internationale de Producteurs Agricoles, FIPA et le Groupe Initiative ; et des collectivités locales tel que le Conseil régional Ile de France...

La valeur ajoutée du GTD réside dans la mise en relation d'acteurs diversifiés (associations, scientifiques, collectivités locales...) et l'accès à la concertation permanente avec les décideurs gouvernementaux.

Les objectifs du groupe sont :

- Mobiliser les acteurs impliqués et développer une concertation au niveau national et international

- Mutualiser, capitaliser et communiquer les savoirs
- Renforcer les capacités des acteurs et des institutions

Quelques activités :

- Contribution à l'écriture de la Stratégie française de LCD, Paris 2006
- Campagne « La Convention sans actions cause la Désertification » à la Conférence des Nations Unies, Madrid 2007
- Organisation de rencontres d'information à la thématique LCD et d'ateliers de formation à la mise en œuvre de projets à destination des acteurs identifiés en France ou en zone aride.
- Colloque « Développement local et gestion des ressources naturelles en zones arides : échange d'expériences de coopération décentralisée en matière de LCD », Paris 2008
- Atelier de montage de projet en LCD, Niger 2008
- Fiches techniques « Expériences et leçons apprises sur le terrain »
- Manuel « Désertification : repères pour comprendre et agir »
- Animation « Journée mondiale de la lutte contre la désertification, le 17 Juin »

### **2.3. Mise en œuvre du projet**

#### **A. Méthodologie choisie : explication et justification**

Tout d'abord nous avons fait le choix de travailler sur 3 pays plus la France pour les raisons suivantes :

- Les 3 pays sont limitrophes
- Les 3 pays ont une langue commune qui est le français
- Les problématiques en matière de lutte contre la désertification ont de très nombreux points communs
- Ce sont tous les 3 des pays fortement appuyés par la coopération française
- Ils ont chacun une plateforme d'acteurs de lutte contre la désertification. Ces plateformes sont à des stades différents ce qui permettra un apport spécifique de chacun par rapport à son stade d'avancement.
- De nombreux projets existent mais leur connaissance est très faible
- Nous avons restreint le nombre de pays à 3 pour ne pas rentrer dans une gestion complexe de projet, préférant favoriser une dynamique de réseau entre ces membres plus importante et de réels échanges. C'est pour cela que nous avons fait le choix de pays limitrophes parlant la même langue
- La complémentarité avec le projet Drynet qui n'inclut pas ces 3 pays dans ses activités.
- Le lien avec la France se fait de part l'expérience du CARI dans l'animation du réseau GTD et de l'implication des membres du GTD dans ces 3 pays ainsi que de leur réseau de partenaires dans ces pays.

Ensuite par la facilitation d'un processus de concertation, l'idée du projet est d'instaurer des pratiques de transparences, d'échanges d'information et de communication entre les membres du RESAD et au sein de chaque plateforme afin d'instaurer une prise de décision participative.

Pour arriver à ce résultat, sera mis en place :

- Un organe de prise de décision partagé du projet : le comité de pilotage du réseau avec des réunions annuelles et des concertations téléphonique et par messagerie électronique (Skype) régulières
- Une instance dialogue et de communication et fourniture d'information dans chaque pays: les plateformes nationales

Le tout visant à se constituer en interlocuteur collectif des pouvoirs publics et autres acteurs au niveau national. A terme, il s'agira de parvenir à un réseau sous régional d'acteurs de LCD se présentant comme partie prenante dans la définition des politiques publiques des zones arides concernant la lutte contre la désertification et la pauvreté.

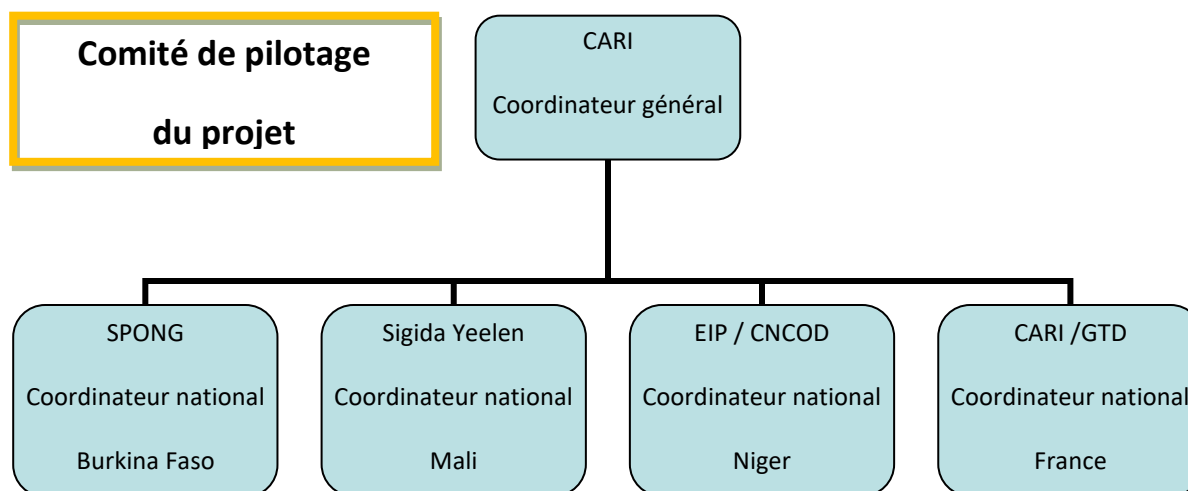
#### **B. Plan d'action et durée du projet**

Le projet est prévu sur 3 ans pour une mise en réseau effective et la mise en œuvre des activités. Cf *chronogramme en annexe*

## C. Pilotage du projet

Un **Comité de Pilotage** (CP) composé de représentants de chaque plateforme nationale et du coordinateur du projet sera l'organe de concertation et de prise de décision du projet. Les plateformes développeront de manière autonome (mise en œuvre) et concertée (décision et suivi) les activités prévues. Dans chaque pays un coordinateur national sera chargé du suivi et de la mise en œuvre selon des termes de références établis en commun sur la base des indicateurs retenus.

Le CP aura une réunion Skype tous les 2 mois et sur demande d'un partenaire en cas de décisions à prendre. Une rencontre physique sera organisée tous les 6 mois dans lesquels seront abordés les aspects financiers, les activités mises en œuvre mais aussi les difficultés rencontrées et les stratégies à mettre en place.



## D. Groupement d'ONG : mode opératoire du groupement (définition des rôles et des responsabilités de chacun des partenaires et du chef de file).

Les termes de références ci-dessous seront rediscutés en comité de pilotage lors du lancement du présent projet :

### - **Coordinateur général du projet :**

- Assure la gestion administrative et financière du projet.
- Porte la responsabilité du projet en direction du bailleur et fait la compilation des rapports narratifs et financiers pour remettre un rapport global aux bailleurs.
- Suit le déroulement des activités prévues dans le projet.
- Organise et coordonne les réunions et échanges du comité de pilotage du projet composé de représentants des 4 plateformes.
- Assure la représentation du projet au niveau international (possibilité de déléguer cette tâche aux points focaux selon la situation).

*Organismes concernés : le CARI*

### **Point focal (ou animateur) plateforme nationale :**

- Porte la responsabilité des activités à mettre en place dans son pays.
- Rédige pour chaque activité, les livrables appropriés selon les formats mis à disposition par le comité de pilotage.
- Assure la coordination et l'animation de la plateforme nationale des acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification.
- Assure la représentativité du groupe dans son pays.
- Doit remettre au coordinateur général un rapport narratif et financier selon les modalités des bailleurs.

*Organismes concernés : le SPONG (Burkina Faso), le CARI en tant qu'animateur du GTD(France), Sigidi Yeelen (Mali), l'EIP en tant qu'animateur du CNCOD (Niger).*

### **Comité de pilotage :**

- Organe consultatif et de décision.
- guide les partenaires dans la mise en œuvre du projet.
- Met à disposition des partenaires les formats de rapportage des différentes activités (canevas des livrables).
- Rédige les guides de mise en œuvre des activités.
- Donne les grandes orientations stratégiques du projet.
- Evalue la gestion financière et administrative du projet et donne des conseils pour son amélioration.
- Le CARI assure l'animation du comité de pilotage.

*Organismes concernés : le SPONG (Burkina Faso), le CARI(France), Sigidi Yelem (Mali), l'EIP (Niger) et un autre membre du GTD à définir lors du lancement du projet.*

## **2.4. Hypothèses et risques**

### **A. Hypothèses et risques (cadre politique, économique, social, risques liés à la zone d'intervention, à la sécurité, risques environnementaux...)**

#### **i. Risques politiques :**

- la construction d'une crédibilité durable de la société civile face à des décideurs habitués à la politique du fait accompli constitue l'un des principaux risques de ce projet. Outre les différences de langages entre ces deux acteurs, leur positionnement respectif en tant que partie prenante à un dialogue constructif n'est pas une pratique des plus courantes. Par ailleurs la SC a plus l'habitude de se positionner soit dans la revendication, soit dans la dépendance alors que l'objectif visé ici est la concertation et la co-construction à gain mutuel. Les méthodes de concertation acquises dans le cadre des plateformes expérimentées comme le GTD et le SPONG permettront de surmonter ce risque.
- les évolutions mouvantes des politiques publiques nationales, internationales et des organisations multilatérales, le contexte politique national ou international en général et les politiques de coopération au développement en particulier pourraient déstabiliser la mise en pratique du présent projet.

#### **ii. Risques organisationnels :**

L'alliance d'une plateforme nationale d'un pays du Sud avec un réseau international comprenant des acteurs du Nord peut créer des phénomènes de jalousie de contestation de légitimité, de revendications internes qu'il y a lieu d'anticiper. De même l'asymétrie entre les capacités méthodologiques, la manière de se positionner dans un dialogue multi-acteurs et sur une problématique qui engage des institutions internationales, nationales et locales constituent aussi un facteur à prendre en compte.

### **B. Moyens mis en œuvre dans le cadre du projet pour limiter les risques envisagés.**

Malgré les risques exposés dans le chapitre A sur le plan politique, tout nous porte à croire qu'au moins 2 des 3 plateformes partenaire au Sud Niger et Burkina ont une expérience établie de la concertation qui devrait permettre un dialogue constructif avec les pouvoirs publics d'une part et des ONG d'autre part. Leur mise en réseau à l'international ne constituera qu'un développement plus vaste de pratique déjà établi. Par ailleurs, **un accent particulier sera mis sur la gouvernance dans un cadre transparent, organisé, et doté de méthodes et d'outils appropriés (grâce à la mise en place d'un comité de pilotage)**. L'expérience du CARI dans ce domaine notamment avec Drynet, DESIRE, GTD, et RADDO sera une valeur ajoutée utile.

Ainsi, les outils de suivis/évaluations du projet, les termes de références de chaque rôle, et les canevas des différents livrables seront co-rédigés et actés par tous les partenaires lors de la réunion de lancement du projet afin de dissiper dès le départ du projet les malentendus possibles.

Concernant les risques organisationnels, le CARI dispose d'une pratique et d'une pédagogie ainsi que d'une bonne connaissance de ce type de problème pouvant lui permettre de faire face.

### **C. Hypothèses et risques liés au projet (risques opérationnels, risques liés aux partenaires locaux)**

#### **i. Risques opérationnels :**



- Problème de fiabilité et d'accès aux moyens de communication (en particulier internet).
- La difficulté de circulation des partenaires (notamment obtention de visas).
- La difficulté de recueil d'informations sur les projets des acteurs de la SC et la disposition des détenteurs de l'information à la partager.

## ii. **Risques liés aux partenaires locaux**

- La difficulté d'établir un dialogue constructif entre les plateformes nationales et l'ONC du pays
- Risques qu'il n'y ait pas de personne nominativement nommée, dédiée à ce projet et par conséquent des interlocuteurs multiples qui n'ont pas une vision global du projet.
- Entre partenaires : le dépassement de l'intérêt particulier au service de l'intérêt général (abandon des luttes de pouvoir ou pour des avantages),
- Difficultés d'acquisition des méthodes de conduite de projet collectif : acquisition et usage de techniques et d'outils spécifiques (stratégie, communication à distance y compris l'accès, prise de décision collective, ) et de méthodes de caractérisation (analyse des informations, formulations des revendications...), le respect des objectifs et la mise en place des outils.
- les viabilités instables des organisations de la société civile.

## **2.5. Résultats attendus du projet**

### **A. Résultats attendus sur les groupes cibles et les bénéficiaires locaux (nombre estimé de bénéficiaires directs et indirects) - impact économique, environnemental, social, institutionnel.**

#### **i. Bénéficiaires directs**

- plus de 150 structures, membres des plateformes nationales, sont informées sur les financements, les politiques, les techniques, et les initiatives en matière de lutte contre la désertification.
- 24000 personnes sont sensibilisées à la lutte contre la désertification.
- 60 acteurs par pays ont renforcé leurs capacités en matière de LCD (coordination de réseaux, gestion de projet, technique/thématique, cadre institutionnel UNCCD)

#### **ii. Bénéficiaires indirects**

Tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification dans les 4 pays à savoir au moins 2000 acteurs (organisation communautaire de base, collectivités locales, services de l'état, ...) ont renforcé leurs échanges d'informations, d'expériences, de points de vue.

#### **iii. Impact institutionnel**

- Les pouvoirs publics ont un interlocuteur commun sur les questions de lutte contre la désertification dans les 4 pays concernés.
- La participation de la société civile à la politique nationale et régionale de mise en œuvre de l'UNCCD est effective, c'est-à-dire qu'elle est consultée pour la rédaction et la mise en place des PAN et leurs projets sont pris en compte dans les PAN.

#### **iv. Impact environnemental**

Des projets de protection de l'environnement sont mis en œuvre avec plus d'efficacité (échanges d'expériences et de savoirs faire, 18 petits projets sont mis en œuvre dans le cadre des PAN, l'information sur la lutte contre la désertification est capitalisée et l'accès est améliorée).

### **B. Effets multiplicateurs attendus.**

La mise en place de ces plateformes opérationnelles et leur mise en réseau peut contribuer :

- à la mobilisation de nouveaux acteurs, et de ressources dans le domaine à la fois dans le présent projet mais aussi dans de nouveaux projets.
- à l'émergence de projet de même type sur des secteurs thématiques proches ou dans d'autres secteurs géographiques.

## **2.6. Viabilité du projet**

### **A. Mesures prises dès la conception du projet pour assurer l'appropriation du projet par les partenaires locaux et sa viabilité.**

Le projet est basé sur le renforcement des capacités des plateformes à travers la mise en place de méthodes de travail et d'un facilitateur offrant des services en lien avec un réseau international. La construction d'une crédibilité nationale et internationale ainsi qu'une gouvernance établie sur des modalités transparentes et d'un fichier à jour d'acteurs de la LCD dans le pays seront des contributions significatives à la pérennisation.

L'adoption d'une position d'interface entre pouvoirs publics, institutions internationales et communautés de bases ainsi que les méthodes participatives devraient permettre aux plateformes de répondre à une véritable demande provenant à la fois de la base, des acteurs institutionnels nationaux et de bailleurs solvables, capables de financer la suite. Pour la conception de ce projet :

- A été pris en compte les échanges lors des ateliers de renforcements des capacités en 2007 au Burkina Faso et 2008 au Niger
- Une construction commune du projet a eu lieu avec les membres du GTD en 2008
- Des échanges mail et téléphoniques avec les différentes plateformes pour la rédaction du présent projet ont également eu lieu.

### **B. Viabilité financière du projet : financement des activités à la fin du projet.**

Le projet a été pensé comme devant être un instrument de construction de la pérennité à travers l'objectif principal de renforcement des capacités des acteurs, la mise en place d'un dialogue avec des bailleurs potentiels, le recrutement de coordinateurs nationaux, la mise en place de plans d'actions pluriannuels reconductibles, toutes actions qui devraient conférer à l'ensemble **un aspect professionnalisé** à priori plus facile à pérenniser.

De plus, le projet répond aux attentes de nombreux décideurs et bailleurs qui souhaitent disposer de ce genre d'interlocuteur vers une gouvernance appropriée. La plupart des interlocuteurs potentiels pour un financement ultérieur sera contactée et participera au dialogue. Ceci devrait faciliter leur sollicitation après cette première phase.

Le recrutement d'un coordinateur national permettra la coordination, de la gestion (administrative et financière) et la mise en œuvre des actions nationales. Mais aussi d'acquérir des méthodes de travail et des capacités permettant de rechercher des financements afin de pérenniser la plateforme.

### **C. Dévolution finale des biens construits et/ou acquis dans le cadre du projet.**

Les seules constructions envisagées dans le présent projet sont celles qui pourraient être réalisées dans le cadre des microprojets (cf activités 2.4). Ces dites constructions seront totalement dévolues au bénéficiaires de ces microprojets.

## **2.7. Dispositif de suivi, évaluation du projet**

Le suivi des activités sera sous la responsabilité des plateformes nationales pour les actions nationales et la supervision générale du projet sous la responsabilité du CARI, porteur du projet.

### **A. Audit/ Evaluation**

**Des évaluations internes et une évaluation externe** sont prévues. Les évaluations internes seront annuelles et organisées au sein de chaque plateforme nationale, l'évaluation externe elle sera organisée à la fin du programme triennal. Les termes de références des évaluations internes seront rédigés au début de la première année du projet par le comité de pilotage.

### **B. Capitalisation**

Les acquis obtenus et résultats sur chacune des activités seront capitalisés sous forme de compte-rendu, guide et / ou publication, et échangés et diffusés à travers le réseau et disponibles pour les acteurs impliqués dans le domaine.

### **3. Plan de financement**

**Voir annexe D :**

D1 : Tableau prévisionnel global des dépenses et des ressources sur la durée du projet.

D2 : Tableau prévisionnel des dépenses du projet RESAD global 2010-2011-2012.

D3 : Tableau prévisionnel des dépenses du projet RESAD pour l'année 1 de financement.

D4 : Tableau prévisionnel des dépenses du projet RESAD pour l'année 2 de financement.

D5 : Tableau prévisionnel des dépenses du projet RESAD pour l'année 3 de financement.

#### **Annexe A : Cadre Logique**

*Voir annexe A*

#### **Annexe B : Chronogramme**

*Voir annexe B*

## Annexe C : Mobilisation prévisionnelle des ressources

Plan de financement envisagé	Montant en euros	%
AFD	300 000 €	29,82%
Ressources propres		
1. Ressources propres d'origine privée (15% minimum du budget global du projet)	156 145 €	15,52%
1.1. CARI	45 129 €	4,49%
1.2 GTD	44 629 €	4,44%
1.3 SPONG	22 129 €	2,20%
1.4 Sigida Yeelen	22 129 €	2,20%
1.5 CNCOD	22 129 €	2,20%
2. Valorisations (à détailler)		
3. Ressources propres d'origine publique (collectivités locales, administrations, Union Européenne)	550 000 €	54,66%
3.1. MEEDM	240 000 €	23,85%
3.2 Mécanisme Mondial	100 000 €	9,94%
3.3. FIDA	150 000 €	14,91%
3.4 MAEE	60 000 €	5,96%
Total Ressources Propres	706 145 €	70,18%
Total	1 006 145 €	100,00%

Les ressources propres d'origine privée sont déjà acquises par les différents partenaires. Concernant les ressources propres d'origine publique, chaque financement présenté est en cours d'obtention. Le MEEDM et le MAEE soutiennent les activités du GTD depuis de nombreuses années. En effet, de manière générale, le MEEDM cofinance le plan d'action du GTD à hauteur de 80 000 euros par an (2008 et 2009) et la discussion à été ouverte pour une convention MEEDM/CARI de 3 ans 2010-2012 ; concernant le MAEE les financements sont variables mais toujours présents avec un cofinancement du plan d'actions du GTD de 45000 euros en 2007, des contributions sous diverses formes en 2008 pour l'organisation d'un colloque et un soutien de 20000 euros en 2009 pour la participation du GTD à la COP9 de l'UNCCD. Des échanges sont en en cours avec le MAEE pour le financement de la participation aux rencontres de l'UNCCD pour les 3 prochaines années.

Concernant le FIDA et le Mécanisme Mondial, le projet va leur être présenté par le CARI et les partenaires du projet à l'occasion de la prochaine conférence des parties en septembre 2009 à Buenos Aires. Fort de l'expérience du CARI dans la mobilisation de ressources financières, d'autres recherches sont en cours auprès de collectivités locales et de fondations privées qui pourraient le cas échéants compléter ces financements.

## Annexe D : Budget Prévisionnel des dépenses

Répartition du budget par partenaires (base de discussion pour une répartition qui sera actée lors de la réunion de lancement du projet) :

partenaire	CARI		SPONG	EIP	Sigidi Yeleen
	Coordination générale	France (GTD)	Burkina Faso (SPONG)	Niger (CNCOD)	Mali (SIGIDI Yeleen)
<b>Répartition (%)</b>	25%	24%	17%	17%	17%

Remarque : Les frais de fonctionnement seront répartis entre les différents partenaires proportionnellement au budget qui leur sont affecté (selon les activités dont ils ont la charge).

*Voir Annexe D*